

Conseil Municipal du		12 décembre 2022	à	18h00
N°ordre	36		Titre	Avenant aux conventions d'utilisation de l'abattement sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
N° identifiant	2022-0308			
Rapporteur(s)	M. Robert ROCHAUD		PJ.	<p>Avenant n° 3 Ékidom Avenant n° 3 Habitat de la Vienne Avenant n° 3 Immobilière Atlantic Aménagement Plan d'action Ékidom 2023 Beaulieu Plan d'action Ékidom 2023 Bel Air Plan d'action Ékidom 2023 Couronneries Plan d'action Ékidom 2023 Saint-Éloi Plan d'action Ékidom 2023 Trois Cites Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Beaulieu Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Couronneries Plan d'action Immobilière Atlantic aménagement 2023 Saint-Éloi</p>
Date de la convocation	02/12/2022			
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY		PJ.	<p>Avenant n° 3 Ékidom Avenant n° 3 Habitat de la Vienne Avenant n° 3 Immobilière Atlantic Aménagement Plan d'action Ékidom 2023 Beaulieu Plan d'action Ékidom 2023 Bel Air Plan d'action Ékidom 2023 Couronneries Plan d'action Ékidom 2023 Saint-Éloi Plan d'action Ékidom 2023 Trois Cites Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Beaulieu Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Couronneries Plan d'action Immobilière Atlantic aménagement 2023 Saint-Éloi</p>
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBULT			
Membres en exercice	53		PJ.	<p>Avenant n° 3 Ékidom Avenant n° 3 Habitat de la Vienne Avenant n° 3 Immobilière Atlantic Aménagement Plan d'action Ékidom 2023 Beaulieu Plan d'action Ékidom 2023 Bel Air Plan d'action Ékidom 2023 Couronneries Plan d'action Ékidom 2023 Saint-Éloi Plan d'action Ékidom 2023 Trois Cites Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Beaulieu Plan d'action Habitat de la Vienne 2023 Couronneries Plan d'action Immobilière Atlantic aménagement 2023 Saint-Éloi</p>
Quorum	27			
Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoints M. Frankie ANGEBULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>		
Absents	0			

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retour de M. Didier LONGUEVILLE.</p> <p>Est sortie Mme Julie REYNARD.</p> <p>Ne prennent pas part au vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour Habitat de la Vienne <ul style="list-style-type: none"> • désignée par la ville de Poitiers : Mme Agnès DIONÉ • désignés par Grand Poitiers : Mme Julie REYNARD et M. Kentin PLINGUET • à titre personnel, M. Laurent LUCAUD - pour Ékidom <ul style="list-style-type: none"> • désignés par la ville de Poitiers : Mme Chantal NOCQUET et M. Vincent GATEL • désignés par Grand Poitiers : Mmes Alexandra DUVAL, Julie FONTAINE, Solange LAOUDJAMAÏ et Élisabeth NAVEAU DIOP, et MM. Raphaël DOS SANTOS CRUZ, Jean-Louis FOURCAUD, Aloïs GABORIT et Kentin PLINGUET.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

La ville de Poitiers a été signataire le 11 juin 2015 du Contrat de ville (délibération n°44 (2015-2020) en date du 30 mars 2015)) qui fédère l'ensemble des acteurs concernés par la Politique de la Ville parmi lesquels Grand Poitiers Communauté urbaine, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Vienne, les services de l'État, les bailleurs sociaux, l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Vienne, Pôle emploi et la Mission locale. La qualité de la vie urbaine est un objectif fort du contrat. Ce contrat et les avantages relatifs aux quartiers Politique de la ville sont prolongés jusqu'en 2023.

Les bailleurs sociaux en sont co-responsables au côté des collectivités locales, de l'État et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Cet objectif nécessite la mobilisation de moyens complémentaires.

L'abattement de 30 % de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires, institué par la loi de finances pour 2015, y contribue tout particulièrement et permet aux bailleurs de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'assumer et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

En complément du cadre national, une convention a été signée en juillet 2016 fixant les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel des dépenses rendues possibles grâce à cet abattement pour la période 2016-2018. Ces conventions sont arrivées à échéance en décembre 2018. Conformément à l'article n° 1388 bis du Code général des impôts (CGI) qui prévoit la prorogation de celles-ci par avenant, ces conventions ont été prolongées jusqu'en 2020, puis jusqu'en 2022. Il convient de les prolonger pour une année supplémentaire.

Il est prévu un second avenant par bailleur social concerné, à savoir : Société anonyme (SA) Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat de la Vienne et Ékidom.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de prendre acte et de valider le contenu des avenants d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les avenants avec les bailleurs et l'État.**

POUR	52		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Julie REYNARD.	Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168308- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.2	Fiscalité	